

AMUNDI PATRIMOINE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de cette solution d'épargne.



L'essentiel sur AMUNDI PATRIMOINE

AMUNDI PATRIMOINE est un Fonds Commun de Placement géré par Amundi Asset Management ayant pour objectif la recherche d'une performance durable dont le rendement cible est : EONIA capitalisé +5% annualisé sur un horizon de placement minimum recommandé de 5 ans, après prise en compte des frais courants. Il s'adresse aux épargnants à la recherche d'une performance durable et la moins exposée possible aux retournements des marchés financiers, dans le cadre de l'assurance vie ou du compte-titres, tout en acceptant un risque de perte en capital.

CARACTERISTIQUES

Code ISIN : FR0011199371 (part C)
Profil de risque et de rendement ⁽¹⁾ : 5 (sur une échelle de 7)



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

AMUNDI PATRIMOINE peut être souscrit dans un Compte Titres Ordinaire (CTO) ou dans un contrat d'Assurance-Vie

MONTANT MINIMUM

Millième de part.

VERSEMENTS

Libres ou programmés dans le cadre de l'enveloppe d'épargne (CTO ou Assurance-vie).

DURÉE DE PLACEMENT

L'horizon de placement recommandé est de 5 ans minimum.

DISPONIBILITÉ

Les parts peuvent être cédées ou arbitrées à tout moment selon les modalités prévues au sein de l'enveloppe d'épargne (CTO ou Assurance-vie).

PROTECTION DU CAPITAL

Le fonds présente un risque de perte en capital et n'offre pas de garantie de performance. Autres principaux risques : risque lié aux marchés actions, risque de crédit / taux, risque de change.

FRAIS

Frais de souscription : 2,5% TTC maximum
Frais de sortie : néant
Frais courants : 1,65% ttc (prélevé au terme de l'exercice précédent en % de l'actif net moyen, susceptibles de varier d'une année sur l'autre)
Commission de surperformance : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

FISCALITÉ

Fiscalité du CTO ou du contrat d'Assurance vie, suivant l'enveloppe d'investissement

(1) Correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.



Bon à savoir

POINT D'ATTENTION

Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur les marchés financiers nécessite une connaissance préalable et une acceptation des risques qui y sont associés.

SITE INTERNET

www.ca-sicavetfcp.fr : pour vous informer sur AMUNDI PATRIMOINE

SERVICES EN LIGNE

- **Invest Store** est un service en ligne pour gérer votre portefeuille CTO en temps réel, passer des ordres de bourse et accéder aux dernières actualités financières. Il se décline en 2 versions : Invest Store Initial, pour disposer des services essentiels de la bourse en ligne, et Invest Store Intégral, pour plus de services d'experts et d'outils.
Pour connaître les conditions d'adhésion à ce service, rapprochez-vous d'un Conseiller Crédit Agricole

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- **Service d'épargne progressive et périodique** : Plan d'Epargne Boursière (PEB) dans le CTO
- **Alerte et Sécurisation des plus-values** :
- Alerte dès qu'un objectif de performance que vous avez fixé est atteint (CTO uniquement)
Pour connaître les conditions d'adhésion à ces services, rapprochez-vous d'un Conseiller Crédit Agricole

SOCIETE DE GESTION

AMUNDI PATRIMOINE est un fonds géré par Amundi Asset Management | Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036 - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

Ce fonds est géré par Amundi, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. SAS au capital de 1 086 262 605 euros. Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris. La documentation juridique du fonds est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre ou sur le site ca-sicavetfcp.fr et doit vous être remis préalablement à toute souscription. Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire.